Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication - Plan d'équipement des écoles primaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a engagé en 1998 un plan d'équipement des écoles primaires ; 35 micro-ordinateurs multimédias ont été installés à la rentrée de septembre 1998 et une dotation plus récente de 35 postes d'ancienne génération a été faite dans 8 écoles de Besançon.

Tous ces postes de travail ont été raccordés au Réseau LUMIERE ; ils bénéficient ainsi d'un accès internet à haut débit (Renater), de la consultation de CD-ROMs en réseau, du téléchargement par satellite de vidéo éducatives de la Cinquième.

Prochainement, de nouveaux services multimédias en ligne seront disponibles. Une évaluation récente des usages et pratiques de ces outils a été réalisée.

Elle révèle une dynamique et une forte appropriation de la part des enseignants, une réelle motivation dans la mise en oeuvre de nouvelles pratiques pédagogiques s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le nombre de projets développés et la diversité de ceux-ci sont très importants.

Il convient désormais d'engager un processus de généralisation de l'accès aux nouvelles technologies, l'objectif étant qu'à terme, chaque classe soit dotée de 3 micro-ordinateurs (soit près de 900 postes).

Pour atteindre cet objectif, seront mises en oeuvre des solutions technologiques novatrices, peu coûteuses et tirant pleinement profit de l'existence du Réseau LUMIERE.

La Ville engagera dans les deux prochaines années un budget de 2,2 MF pour doter les écoles de micro-ordinateurs, d'imprimantes, et réaliser les câblages nécessaires.

Le financement des mises en réseaux et du câblage peut faire l'objet d'un prêt sans intérêts (CDC) sur proposition du Recteur et après avis du Préfet.

Pour contribuer au financement de ce projet, la Ville de Besançon répondra aux appels à projets en cours et à venir, et sollicitera une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur (ligne de crédit, chapitre 6751 article 10).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver ce projet,
- solliciter le financement par prêt de la mise en réseau et du câblage, soit 1 000 KF, lequel sera inscrit au Budget Supplémentaire de l'exercice courant en recettes au 90.212/16412.98016.20200 et en dépenses pour 300 KF au 90.212/21538.98016.10100 et pour 700 KF au 90.212/2183.98016.10100,
- solliciter la subvention de l'Etat qui sera inscrite au Budget Supplémentaire de l'exercice courant en recettes à l'imputation 90.212/1311.98016.10100 et en dépenses à l'imputation 90.212/2183.98016. 10100.

«Mme WEINMAN: Quand vous dites: l'objectif étant qu'à terme chaque classe soit dotée de 3 micro-ordinateurs, quelles classes sont concernées et le terme c'est quand?

M. VUILLEMIN: Chaque classe de nos écoles primaires. Le Maire vient de rappeler que 8 écoles primaires sont déjà raccordées au Réseau LUMIERE et nous allons donc poursuivre l'équipement de ces écoles, l'objectif étant qu'à terme, on se donne une échéance de deux années, peut-être trois, toutes les classes des écoles primaires de la Ville de Besançon soient équipées dans les conditions qui sont fixées par la délibération.

M. DUVERGET: Quel est le principe retenu pour la maintenance de l'ensemble de ce dispositif parce que c'est très éclaté dans l'ensemble des écoles primaires ? Avez-vous prévu un personnel permanent ou faites-vous appel à la société qui installe ?

M. RUEFF: L'ensemble des ordinateurs qui seront installés auront été contrôlés, vérifiés par les services de la Ville de Besançon qui en assureront la maintenance.

J'en profite pour indiquer que nous avons implanté les premiers ordinateurs il y a un an et un bilan a été établi. Il est tout à fait positif aussi bien en ce qui concerne l'utilisation par les élèves que par les professeurs, et comme preuve un des professeurs indiquait à un moment donné que les enseignants qui n'avaient pas encore été en formation étaient impatients d'avoir des stages et que ceux qui n'avaient pas encore d'ordinateur dans leur classe se plaignaient et en réclamaient. C'est donc tout à fait positif sur deux points : d'une part le fait qu'aussi bien les enseignants que les élèves se soient approprié l'outil, d'autre part que ça ait créé une dynamique au-delà des seules classes où les micros étaient implantés.

Ce qui est important aussi dans ce projet, c'est l'extension à l'ensemble des écoles et des classes primaires de la Ville de Besançon, ce qui est aussi une façon de démocratiser l'accès à ces nouvelles technologies dont le coût, relativement élevé, ne permet pas à tous d'en faire l'acquisition».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 7 juillet 1999